

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'ADAMAOUA  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU DJEREM  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE TIBATI  
\*\*\*\*\*  
COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
ADAMAWA REGION  
\*\*\*\*\*  
DJEREM DIVISION  
\*\*\*\*\*  
TIBATI COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL PROCUREMENT  
COMMITTEE  
\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA  
COMMUNE DE TIBATI**

**DEMANDE DE COTATION**  
**N°005/DC/MO/CIPM/C-TIB/2026 DU 16/04/2026**

Désignation des Prestations	FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TIBATI
Financement	Budget de fonctionnement Exercice 2026
Délai de livraison (en jours calendaires)	Soixante (60) jours
Imputation budgétaire	60 15 181 1 33000001 0912 464201
Autorisation de dépense	UI00202
Coût prévisionnel	Douze millions treize mille ( 12 013 000) F CFA

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION**

# TABLE DES MATIÈRES

## I. AVIS DE DEMANDE DE COTATION

## II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

- Contenu du Dossier de Demande de Cotation
- Langue de l'offre
- Éléments constitutifs d'une offre recevable :
  - Le dossier Administratif
  - Le dossier financier
  - Le projet de la Lettre-Commande
  - Le tableau de comparaison des Offres
- Monnaie de l'offre
- Durée de validité de l'offre
- Conditions de dépôt des offres
- Ouverture des plis et leur évaluation
- Attribution du marché

## III FORMULAIRES MODÈLES POUR CONSTITUER LA COTATION

- Modèle de Lettre de soumission
- Modèle de caution de soumission
- Modèle de caution de cautionnement définitif
- Modèle de caution d'avance de démarrage
- Modèle de Lettre-commande
- Modèle du Tableau de comparaison

## IV. Liste des banques et compagnies d'assurances



## AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°005/DC/MO/CIPM/C-TIB/2026 DU 16/04/2026

Désignation des Prestations	FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TIBATI
Financement	Budget de fonctionnement Exercice 2026
Délai de livraison (en jours calendaires)	Soixante (60) jours
Imputation budgétaire	60 15 181 1 33000001 0912 464201
Autorisation de dépense	UI00202
Coût prévisionnel	Douze millions treize mille ( 12 013 000) F CFA

### 1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement Exercice 2026, le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage, lance une Demande de Consultation pour la fourniture du Paquet minimum aux écoles publiques de la Commune de Tibati

### 2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Marché consistent à la fourniture du Paquet Minimum aux écoles publiques de la Commune de Tibati conformément au devis quantitatif et estimatif.

N°	Référence mercuriale	DESIGNATION	UNITE/Spécification technique	QTE
1-		<b>PEDAGOGIQUE</b>		
1	46-002-190234	Cahier de préparation des leçons (modèle 400P format A4)	paquet de 5	93
2	31-003-190875	Paquet de stylo à bille rouge, Marque BIC Cristal	Paquet 50	50
3	31-003-190875	Paquet de stylo à bille bleu, Marque BIC Cristal	Paquet 50	93
4	46-003-190270	CRAIE BLANCHE GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	93
5	46-003-190268	CRAIE COULEUR GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	20
6	31-004-190168	PAPIER PIONEER A4, 80 GRAMMES, CARTON DE 5 RAMETTES DE 500 FEUILLES	carton 5 rames	50
7	46-003-19305	DRAPEAU DU CAMEROUN	UNITE	50
8	31-001-190382	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT" DIMENSIONS: 280X360MM A3. PAQUET DE 50 PIECES	paquet 50	15
9	31-001-190357	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT", DIMENSIONS: 229X324MM A4. PAQUET DE 50 PIECES	paquet de 50	15
10	31 001-190369	CHEMISE CARTONNE MULTICOLOR EAGLES FOLDERS DIMEN 22X33 CM PQT 100 PIECES	paquet de 100	50
11		SIFFLET	UNITE	12
12		CORDE POUR SAUT EN HAUTEUR	RLX 5M	12
13	47 001 190265	BALLON DE FOOT NIKE France POUR ENFANT	UNITE	12
2-		<b>PHARMACIE</b>		
14	55-002-190281	PARACETAMOL 500MG SOUS BLISTYER BOITE DE 1000 COMPRIMES	boite	63

15	26-001-192614	ALCOOL ONCLE BIO 96° 500ML	Flacon 500	93
16	65-010-190238	COTON HYDROPHILE SITA 12*100 GRAMMES	G	59

### 3. Participation et origine

La participation à cette Demande à la concurrence est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le Territoire National.

### 4. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

### 5. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget fonctionnement Exercice 2026 sur la ligne d'Imputation Budgétaire N° 60 15 181 1 33000001 0912 464201

### 6. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 2 du DC, d'un montant de 240 000 (deux cent quarante mille) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, Cette caution de soumission devra être revêtue de la mention manuscrite de l'établissement l'ayant délivré. Elle doit être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la caisse de dépôt et de consignation (CDEC) ou un chèque certifié / chèque Banque.

**NB :** Au cas où un chèque certifié ou chèque-Banque est produit en lieu et place d'une cautionnement, il doit être libellé à l'ordre de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) pour le compte du Maître d'Ouvrage. Il doit être accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC).

### 7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de Tibati dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 20.000 (vingt mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale auprès de la Commune de Tibati.

### 8. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Mairie de Tibati contre récépissé, au plus tard le 08/05/2026 à 10 Heures et devra porter la mention :

#### AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION

N°005/DC/MO/CIPM/C-TIB/2026 DU 16/04/2026 RELATIF À LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TIBATI

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

**NB :** l'offre devra être accompagnée d'un support numérique contenant la version numérique du projet de Lettre Commande complété et rempli avec sous format Excel le devis quantitatif et estimatif

### 9. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de soixante (60) jours.

### 10. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à la Mairie de Tibati (Secrétariat Général) aux date et heure fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	Le 08/05/2026, à 10 heures
-------------------------------------	----------------------------

### 11. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Tibati, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées ci-dessous

Date et heure d'ouverture des plis	Le 08/05/2026, à 11 heures
Lieu d'ouverture des plis	Mairie de Tibati

## 11 Critères d'évaluation

### I. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances ;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière ;
4. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission du soumissionnaire doit être impérativement produite en originale, les autres pièces en originales ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

## 12 Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

## 13 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de Tibati dès publication du présent avis.

**Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48**

### COPIE :

- DD/MINMAP/DJEREM
- ARMP
- CIPM
- AFFICHAGE/CHRONOS. /-

Tibati, le 14 AVR 2026  
Le Maire de la Commune de Tibati Maître d'Ouvrage



*Jahirou Amadou*  
Officier de l'Ordre du  
Mérite Camerounais



**NOTICE OF CONSULTATION OF REQUEST FOR QUOTATION FOR THE MINIMUM PACKAGE SUPPLY**

**N°005/DC/MO/CIPM/C-TIB/2026 OF 16/04/2026**

Designation of prestations :	<b>MINIMUM PACKAGE SUPPLY</b>
Financing:	<b>Operating budget, Fiscal Year 2026</b>
Completion time (in calendar days)	<b>Sixty (60) days</b>
Budget allocation	60 15 181 1 33000001 0912 464201
Authorization of expenditure	UI00202
Estimated cost	twelve million thirteen thousand (12 013 000) F CFA

1.

**1. Purpose of the Quotation Request**

As part of the execution of the Operating budget, Fiscal Year 2026, the Mayor of the Municipality of Tibati, Project Owner, launches a Request for Consultation for the minimum package supply

**2. Consistency of benefits**

the services of this Contract consist in the supply of the minimum package to the public schools of the Municipality of Tibati

N°	Référence mercuriale	DESIGNATION	UNITE/Spécification technique	QTE
1-		<b>PEDAGOGIQUE</b>		
1	46-002-190334	Cahier de préparation des leçons (modèle 400P format A4)	paquet de 5	93
2	31-003-190875	Paquet de stylo à bille rouge, Marque BIC Cristal	Paquet 50	50
3	31-003-190875	Paquet de stylo à bille bleu, Marque BIC Cristal	Paquet 50	93
4	46-003-190270	CRAIE BLANCHE GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	93
5	46-003-190268	CRAIE COULEUR GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	20
6	31-004-190188	PAPIER PIONEER A4, 80 GRAMMES, CARTON DE 5 RAMETTES DE 500 FEUILLES	carton 5 rames	50
7	46-003-19305	DRAPÉAU DU CAMEROUN	UNITE	50
8	31-001-190382	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT" DIMENSIONS: 280X360MM A3. PAQUET DE 50 PIECES	paquet 50	15
9	31-001-190381	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT", DIMENSIONS: 229X324MM A4. PAQUET DE 50 PIECES	paquet de 50	15
10	31 001-190369	CHEMISE CARTONNE MULTICOLOR EAGLES FOLDERS DIMEN 22X33 CM PQT 100 PIECES	paquet de 100	50
11		SIFFLET	UNITE	12
12		CORDE POUR SAUT EN HAUTEUR	RLX 5M	12
13	47 001 190295	BALLON DE FOOT NIKE France POUR ENFANT	UNITE	12
2-		<b>PHARMACIE</b>		
14	55-002-190081	PARACETAMOL 500MG SOUS BLISTYER BOITE DE 1000 COMPRIMES	boite	63
15	26-001-192614	ALCOOL ONCLE BIO 96° 500ML	Flacon 500	93
16	55-010-190238	COTON HYDROPHILE SITA 12*100 GRAMMES	G	59

### **3. Participation and origin**

Participation in this Competition Application is open to Cameroonian companies established in the National Territory.

### **4. Language of the offer**

The tender, as well as all the documents that compose it, must be written in French or English.

### **5. Financing**

The services, which are the subject of this Listing Application, are financed by the Public Investment Budget for Fiscal Year 2026 on Budget Line N° 60 15 181 1 33000001 0912 46420

### **6 Provisional bid bond**

Provisional security Each tenderer must attach to his administrative documents, a tender bond established by a first-rate bank or an insurance company approved by the Ministry responsible for finance in the amount of 240,000 (two hundred and forty thousand) CFA francs and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers. This bid bond must bear the handwritten name of the issuing institution. It must be accompanied by the deposit receipt issued by the Caisse of depots et consignations (CDEC) or a certified check/bank check.

### **7. Acquisition of the Dossier**

The file can be obtained at the Service of the Secretariat General of the Municipality of Tibati upon publication of this notice, against payment of a non-refundable amount of 20,000 (twenty thousand) CFA francs, payable to the Municipal Receipt with the Municipality of Tibati.

### **8. Delivery of Offers**

Each offer written in French or English in seven (07) copies of which one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the services of the General Secretariat of the City Council of Tibati against receipt, no later than **08/05/2026 at 10 am** and must bear the following words:

**NOTICE OF CONSULTATION OF REQUEST FOR QUOTATION  
N°005 / DC / MO / CIPM / C-TIB / 2026 OF 16/04/2026 RELATING MINIMUM PACKAGE  
SUPPLY**

"To open only in session of counting"

At the risk of rejection, the tender security and the banker's statement of bank domiciliation must be produced in originals, the other documents in original or certified copies. These administrative justifications must be less than three (03) months old and conform to the models.

### **9. Period of execution**

The maximum period of delivery of said supplies provided by the Client is sixty (60) days

### **10. Deadline and deadline for submission of tenders**

Tenders must be received at the Tibati City Council (General Secretariat Service) at the date and time specified in the Request for Quotation. Any bid submitted after the scheduled time will not be opened and will be returned to the bidder.

Deadline for receipt of tenders **08/05/2026, at 10 am**

### **11. Opening of the folds**

The bids will be opened in session by the Internal Tenders Board in the municipality of Tibati, in the presence of representatives of tenderers who wish, at the date, time and address specified below

Opening date and time of bids On **08/05/2026, at 11 am**

Place of opening of the folds Meeting room of the City Council of Tibati

### **11 Evaluation Criteria**

#### **1. *Eliminatory criteria***

The main relative criteria to the elimination of the offers of the candidates are defined like below:

- The lack of administrative documents;
- False declaration or fake pieces;
- Incomplete financial bid;
- The non-compliant and unregulated administrative document within 48 hours

#### 12 Attribution

The Contracting Authority will award the Contract to the Bidder whose bid has been found to be substantially compliant with the Request for Quotation and who has the technical and financial capacity to perform the Contract satisfactorily and whose bid has been awarded. the lowest evaluated price, including any discounts offered.

#### 13 Additional information

Additional information may be obtained during working hours from the Service of the General Secretariat of Tibati City Council upon publication of this notice.

For any act of corruption, please call or send an SMS to MINMAP at the following numbers: 673 20 57 25/699 37 07 48

#### **COPY :**

- DD/MINMAP/DJEREM
- ARMP
- CIPM
- DISPLAY/CHRONOS./-

Tibati, the 14 AVR 2026  
The Mayor of the Municipality of Tibati  
(MASTER OF WORK)



*Dahrou Amadou*  
Officier de l'Ordre du  
Merite Camerounais

## II - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

### 1. Contenu du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier de Demande de Cotation décrit l'exécution des prestations faisant l'objet du marché, fixe les conditions de remise d'une offre et les règles d'attribution, et stipule les conditions de contrat applicables au marché. Par sa participation, le soumissionnaire reconnaît avoir examiné et accepté les instructions, les conditions et les spécifications contenues dans le Dossier de Demande de Cotation.

### 2. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

### 3. Éléments constitutifs d'une offre recevable

Pour être recevable, l'offre devra être établie en un **(01) original et Six (06) copies**, et comprendre les éléments constitutifs suivants :

#### 3.1 Dossier Administratif de l'offre

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- a. L'accord de groupement notarié, le cas échéant ;
- b. Le pouvoir de signature notarié, le cas échéant ;
- c. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- d. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère charge des Finances du Cameroun,
- e. La quittance d'achat du Dossier de Cotation d'un montant **20 000 (vingt mille) francs CFA** ;
- f. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **240 000 (deux cent deux mille) francs CFA** et d'une durée de validité de **trois (03) mois**, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ; Cette caution de soumission devra être revêtue de la mention manuscrite de l'établissement l'ayant délivré. Elle doit être accompagné du récépissé de consignation délivré par la caisse de dépôt et de consignation (CDEC) ou un chèque certifié / chèque Banque.

**NB : Au cas où un chèque certifié ou chèque-Banque est produit en lieu et place d'une cautionnement, il doit être libellé à l'ordre de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) pour le compte du Maître d'Ouvrage. Il doit être accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC).**

- g. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation ;
- h. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;
- i. Une attestation de conformité fiscale timbrée datant de moins de trois mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours (ACF) ;
- j. Attestation de catégorisation ou copie de la décision rendant public la classification ; certifié par les services des Marchés Publics.
- k. En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces d, e, et f étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.

#### 3.2 Dossier Financier de l'offre

Il regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli et signé ;

- Le Devis quantitatif et estimatif dûment rempli et signé ;

3.3 Le Projet de Lettre-commande dûment remplie, complétée, paraphé sur chaque page, daté et signé à la fin.

Les prix de l'offre seront libellés en Franc CFA.

3.4 Le tableau de comparaison des Offres

NB : l'offre devra être accompagnée d'un support numérique contenant la version numérique du projet de Lettre Commande complétée et rempli avec sous format Excel le devis quantitatif et estimatif

4. **Durée de validité de l'offre**

L'offre restera valable pendant une période de 90 (Quatre-vingt-dix) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des plis.

5. **Conditions de dépôt des offres**

5.1. Le soumissionnaire placera l'original et Six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au SG de la Commune de Tibati, à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation.

5.2. L'enveloppe cachetée portera le nom du projet avec la mention :

**N°005/DC/MO/CIPM/C-TIB/2026 DU 16/04/2026 RELATIF A LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX  
ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TIBATI  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

6. **Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à la Mairie de Tibati (Secrétariat Général de la Mairie), avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation.

Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

7. **Ouverture des plis**

7.1. Les plis seront ouverts en séance de la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées dans la Demande de Cotation.

7.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et consignés par le Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

8. **Évaluation des offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à l'évaluation des offres. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant :

1. Vérification du dossier administratif
2. Vérification du dossier financier
3. Vérification que la soumission correspondant au modèle est bien remplie, timbrée datée et signée avec le nom et titre du signataire ;
4. Vérification que le Bordereau des Prix Unitaires, le Devis Estimatif et Quantitatif ;
5. Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
6. En cas d'omission d'un prix unitaire dans le bordereau des prix unitaires, cette offre sera purement et simplement éliminée ;

7. Vérification du projet de Lettre Commande correspondant au modèle est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau des offres, satisfait aux conditions minimales de qualification, la Commission de Passation des Marchés le proposera comme adjudicataire au Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage.

#### **9. Attribution du marché**

9.1. Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

9.2. Toute attribution des marchés de prestations se fait au soumissionnaire remplissant les capacités financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante.

9.3. Si le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage, n'accepte pas la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés, il ressaisit la commission en précisant les motifs de rejet de la proposition, la Commission se réunira à nouveau. Si le désaccord persiste, l'Autorité de Marchés sera saisie pour arbitrage.

#### **10. Corruption et manœuvres frauduleuses**

Le Maire de la Commune de Tibati, ses représentants, les membres de la Commission de Passation des Marchés, les soumissionnaires et prestataires, doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante ; est coupable de "corruption" quiconque :

- i. offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
- ii. se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.
- iii. fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même cocontractant sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

#### **11. Modification de la Demande de Cotation**

11.1. Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier de la demande de cotation en publiant un additif.

11.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante de la Demande de Cotation, et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier.

11.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres.

## PROJET DE LETTRE-COMMANDE



LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_/LC/MO/CIPM/C-TIB/2026 DU \_\_\_\_/\_\_\_\_/2026

Objet du marché	.....
Lieu :	.....
Financement	.....
Imputation budgétaire	
Autorisation de dépense	
Délai de livraison	.....

MONTANT :

- TOTAL HORS TAXES : .....
- TVA (19, 25% TTC) .....
- I.R (2,2% HTVA) : .....
- TOTAL TTC : .....
- NET A PERCEVOIR : .....

TITULAIRE : .....

B.P : ....., Tél ....., Email : .....

R.C : .....

CONTRIBUABLE : N° .....

COMPTE BANCAIRE: ..... – ....., ouvert à ....., agence de .....

SOUSCRITE, LE .....

SIGNEE, LE .....

NOTIFIEE, LE .....

ENREGISTREE, LE .....

ENTRE :

L'ADMINISTRATION CAMEROUNAISE,  
REPRESENTÉE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI,

DENOMME CI-APRES « LE MAITRE D'OUVRAGE »  
B.P. 51 TIBATI,  
D'UNE PART,

ET

TITULAIRE : .....  
B.P : ....., Tél ....., Email : .....  
R.C : .....  
CONTRIBUABLE : N°.....  
COMPTE BANCAIRE: ..... - ....., ouvert à ....., agence de .....  
REPRESENTÉE PAR SON DIRECTEUR GENERAL, Monsieur .....  
CI-APRES DENOMME « LE CO-CONTRACTANT »  
D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

## CHAPITRE I : Clauses administratives

### Article 1 : Objet du marché

#### 1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la livraison des fournitures suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif. IL est ouvert à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

#### 1.2 Consistance des prestations

Les prestations du présent marché consistent en la fourniture du Paquet Minimum aux écoles publiques de la Commune de Tibati conformément au devis quantitatif et estimatif.

N°	Référence mercuriale	DESIGNATION	UNITE/Spécification technique	QTE
1-		<b>PEDAGOGIQUE</b>		
1	46-002-190334	Cahier de préparation des leçons (modèle 400P format A4)	paquet de 5	93
2	31-003-190675	Paquet de stylo à bille rouge, Marque BIC Cristal	Paquet 50	50
3	31-003-190675	Paquet de stylo à bille bleu, Marque BIC Cristal	Paquet 50	93
4	46-003-190270	CRAIE BLANCHE GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	93
5	46-003-190268	CRAIE COULEUR GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	20
6	31-004-190166	PAPIER PIONEER A4, 80 GRAMMES, CARTON DE 5 RAMETTES DE 500 FEUILLES	carton 5 rames	50
7	46-003-19305	DRAPEAU DU CAMEROUN	UNITE	50
8	31-001-190362	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT" DIMENSIONS: 280X360MM A3. PAQUET DE 50 PIECES	paquet 50	15
9	31-001-190367	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT", DIMENSIONS: 229X324MM A4. PAQUET DE 50 PIECES	paquet de 50	15
10	31-001-190369	CHÉMISE CARTONNE MULTICOLOR EAGLES FOLDERS DIMEN 22X33 CM PQT 100 PIECES	paquet de 100	50
11		SIFFLET	UNITE	12
12		CORDE POUR SAUT EN HAUTEUR	RLX 5M	12
13	47-001-190265	BALLON DE FOOT NIKE France POUR ENFANT	UNITE	12
		<b>Total 1</b>		
2-		<b>PHARMACIE</b>		
14	55-002-190061	PARACETAMOL 500MG SOUS BLISTYER BOITE DE 1000 COMPRIMES	boite	63
15	26-001-192614	ALCOOL ONCLE BIO 96° 500ML	Flacon 500	93
16	55-010-190238	COTON HYDROPHILE SITA 12*100 GRAMMES	G	59

### Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé par Demande de Cotation N°005/DC/MO/CIPM/C-TIB/2026 du 16/04/2026.

### Article 3 : Définitions et attributions

#### 3.1. Définitions générales :

Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Commune de Tibati, ci-après désigné : « Maître d'Ouvrage », il signe et notifie la lettre commande y afférente, veille à la conservation des originaux des documents hormis les originaux des offres conservées par la CIPM et à la transmission des copies à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet, au Délégué Départemental des Marchés Publics du Djérem et à l'ingénieur. Il vérifie l'effectivité et la qualité des prestations réalisées.

- Le Chef de service de la Lettre-commande est le Chef Service Technique et de l'Aménagement Urbain de la Commune de Tibati ci-après désigné : « le Chef de service ». Il veille au respect des délais contractuels, des clauses administratives, techniques et financières.
- Les autorités chargées du contrôle externe de l'effectivité et de la qualité de ces prestations sont la Brigade Départementale des Marchés Publics du Djérem et à l'interne le Chef de Service du Marché et l'ingénieur.

- L'Ingénieur du Marché est l'Inspecteur d'Arrondissement de l'éducation de Base de Tibati désigné : « l'Ingénieur du marché ».
- Le Co-contractant est l'entreprise attributaire desdits prestations.

### 3.2. Nantissement

En application du régime de nantissement prévu par l'article 150 du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme :

- L'Autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses est le Maire de la Commune de Tibati,
- L'Autorité chargée du paiement est le Receveur Municipal auprès de la Commune de Tibati ;
- Les Autorités compétentes pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande sont le Maire et le Chef Service Technique et de l'Aménagement Urbain de la Commune de Tibati

### Article 4 : Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est le Français et/ou l'Anglais.

4.2. Le cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### Article 5 : Normes

Sans objet

### Article 6 : Pièces constitutives du marché

L'ensemble des documents constituant le Marché sont :

1. Les présentes conditions de la Lettre-Commande ;
2. La soumission timbrée, datée et signée ;
3. Le Bordereau des prix unitaires
4. Le Devis quantitatif et estimatif de la cotation acceptée ;

### Article 7 : Textes généraux applicables

Le présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après:

1. La Loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail ;
2. La Loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
3. La Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
4. La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des collectivités Territoriales Décentralisées
5. La Loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2026 ;
6. Loi N° 2024/020 du 23 Décembre 2024 portant fiscalité locale
7. Le Décret N° 2002/048 du 23 février 2002 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
8. Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics

9. Le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
10. Le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
11. Le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
12. Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
13. Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2002/048 du 23 février 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
14. Le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
15. Le Décret n°2014/3863/PM du 21 Novembre 2014 portant organisation de la maîtrise d'œuvre technique dans la réalisation des projets d'infrastructures ;
16. L'Arrêté n°401/A/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privé et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique ;
17. L'Arrêté n°402/A/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019 fixant la nature et les seuils des marchés réservés aux artisans, aux petites et moyennes entreprises, aux organisations communautaires à la base et aux organisations de la société civile et les modalités de leur application ;
18. L'Arrêté n°403/A/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019 fixant les plafonds des indemnités servies par les Maîtres d'Ouvrages ou les Maîtres d'Ouvrages Délégués aux présidents, membres et rapporteurs des commissions de réception, commissions de suivi et de recette technique
19. La Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
20. La Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
21. La Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
22. La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
23. La Circulaire N°0001879/C/MINFI du 31 Décembre 2025 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
24. La Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
25. La Lettre Circulaire N°000003/LC/PRC/MINMAP/CAB/ DU 17 MARS 2026 relative à la mobilisation par les entreprises de leur Capacité Financière dans le cadre l'exécution des Marchés Publics ;
26. Les normes et DTU en vigueur et tout autre texte spécifique dans le domaine

#### **Article 8 : Communication**

1. Toutes les modifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-Commande devront être faites aux adresses suivantes : Service de la Passation des marchés de la Mairie de Tibati, B.P. 51 Tibati.
  - a. Dans le cas où le co-contractant est le destinataire : passé le délai de quinze (15) jours fixé à l'Article 6.1 du CCAG pour faire connaître au chef de service son domicile, et dès achèvement des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de Tibati,.
  - b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire, copies sont adressées dans les mêmes délais à l'Ingénieur du marché.
2. Le co-contractant adressera toutes notifications écrites ou correspondance à l'ingénieur, avec copie au Chef de service.

#### **Article 9 : Ordres de service**

- 1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du Marché.
2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché après consultation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics.
3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal à la prestation et sans incidence financière seront directement signés par l'Ingénieur.
4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service de Marchés.
5. Le co-contractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.
6. S'agissant des ordres de service signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par Chef de Service du Marché la notification doit être faite dans un **délai maximum de 10 jours** à compter de la date de transmission par le Maître d'Ouvrage. **Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage constate la carence du Chef de Service du Marché, se substitue à lui et procède à ladite notification.**

#### **Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles**

Sans objet.

#### **Article 11 : Matériel et personnel du cocontractant**

Sans objet.

### **Chapitre II : Clauses financières**

#### **Article 12 : Garanties et cautions**

##### *12.1. Cautionnement définitif*

Le cautionnement définitif est fixé à **2%** du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au Chef de Service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de Le Cocontractant.

##### *12.2. Cautionnement de garantie*

Sans objet

##### *12.3. Cautionnement d'avance de démarrage*

Conformément aux textes en vigueur et sur demande expresse du co-contractant, il pourra être accordé une avance de démarrage d'un montant au plus égale à quarante pour cent (40%) du montant du marché sans justification.

Cette avance devra être cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire installé sur le territoire camerounais, et agréé par le Ministre en charge des Finances ou par une hypothèque légale sur un acte notarié.

#### **Article 13 : Montant du marché**

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif et quantitatif [devis estimatif] ci-joint, est de (en chiffres)(en lettres)francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_ ) francs CFA
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_ ) francs CFA
- Net à percevoir= HTVA- AIR

#### **Article 14 : Lieu et mode de paiement**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en Frans CFA par virement dans le compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du cocontractant à la banque \_\_\_\_\_

#### **Article 15 : Variation des prix**

Les prix sont fermes

- a. Les acomptes payés au prestataire au titre des avances ne sont pas révisables.
- b. la révision est « gelée » à l'expiration du délai contractuel, sauf en cas de baisse des prix.

#### **Article 16 : Formules de révision ou d'actualisation des prix**

Les prix du bordereau des prix unitaires ne sont pas révisables.

Pour chacun des paramètres, l'indice « o » indique la « valeur de base » à la date du mois précédent celui du dépouillement des plis.

#### **Article 17 : Formules d'actualisation des prix**

Les prix du bordereau des prix unitaires ne sont pas actualisables.

Les indices sont, le cas échéant, ceux définis pour les formules de révision des prix.

#### **Article 18 : Avances**

Le Maître d'Ouvrage accordera une avance de démarrage n'excédant pas 40% du montant du marché à la demande du prestataire. Cette avance doit être cautionnée à 100% par une banque de 1<sup>er</sup> ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

#### **Article 19 : Paiement**

*Tout décompte sera transmis au DDMAP/Djérem pour information et le décompte définitif pour visa préalable avant acheminement auprès de l'organisme payeur. L'Autorité chargée du paiement est le Receveur Municipal auprès de la Commune de Tibati.*

#### **Article 20 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 168 du décret n°2018/366 du 20 Septembre 2018 portant code des marchés publics.

## Article 21 : Pénalités de retard et spécifique

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- a. Un deux millièmes (1/2000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels.

23.3. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le co-contractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif ;
- Remise tardive des assurances ;

c. Un quatre millièmes (1/4000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;

b. Un deux millièmes (1/2000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

## Article 22 : Régime fiscal et douanier

Conformément au décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent Marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéficiaires industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :

- i. Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
- ii. Des droits et taxes communaux ;
- iii. Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

## Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur. Cinq exemplaires doivent être retournés au Maître d'Ouvrage pour diffusion

### Chapitre III : livraison des prestations

## Article 24 : Consistance des prestations

Les prestations du présent marché consistent en la fourniture du Paquet Minimum aux écoles publiques de la Commune de Tibati conformément au devis quantitatif et estimatif du DC.

N°	Référence mercuriale	DESIGNATION	UNITE/Spécification technique	QTE
1-		<b>PEDAGOGIQUE</b>		
1	46-002-190334	Cahier de préparation des leçons (modèle 400P format A4)	paquet de 5	93
2	31-003-190875	Paquet de stylo à bille rouge, Marque BIC Cristal	Paquet 50	50
3	31-003-190875	Paquet de stylo à bille bleu, Marque BIC Cristal	Paquet 50	93
4	46-003-190270	CRAIE BLANCHE GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	93

5	46-003-190288	CRAIE COULEUR GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	20
6	31-004-190188	PAPIER PIONEER A4, 80 GRAMMES, CARTON DE 5 RAMETTES DE 500 FEUILLES	carton 5 rames	50
7	46-003-19305	DRAPEAU DU CAMEROUN	UNITE	50
8	31-001-190382	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT" DIMENSIONS: 280X360MM A3. PAQUET DE 50 PIECES	paquet 50	15
9	31-001-190387	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT", DIMENSIONS: 229X324MM A4. PAQUET DE 50 PIECES	paquet de 50	15
10	31-001-190389	CHEMISE CARTONNE MULTICOLOR EAGLES FOLDERS DIMEN 22X33 CM PQT 100 PIECES	paquet de 100	50
11		SIFFLET	UNITE	12
12		CORDE POUR SAUT EN HAUTEUR	RLX 5M	12
13	47-001-190265	BALLON DE FOOT NIKE France POUR ENFANT	UNITE	12
		<b>Total 1</b>		
<b>2-</b>		<b>PHARMACIE</b>		
14	55-002-190081	PARACETAMOL 500MG SOUS BLISTYER BOITE DE 1000 COMPRIMES	boite	63
15	26-001-192614	ALCOOL ONCLE BIO 96° 500ML	Flacon 500	93
16	56-010-190238	COTON HYDROPHILE SITA 12*100 GRAMMES	G	59

#### Article 25 : Brevet

Sans objet

#### Article 26 : Lieu et délais de livraison

26.1. Le lieu de livraison des fournitures est la Commune de Tibati

26.2. Le délai de livraison des prestations objet du présent marché est de **soixante (60) jours**.

26.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### Article 27: Rôles et responsabilités du cocontractant

Le cocontractant a pour mission d'assurer l'exécution des prestations ~~es~~ que décrites dans les Spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

#### Article 28 : Transport et assurances

Sans objet

#### Article 29 : Essais et services connexes

Sans objet

#### Article 30 : Service après-vente et consommables

Sans objet.

## Chapitre IV : De la réception

#### Article 31 : Réception

La demande de réception provisoire est adressée au Maître d'Ouvrage par le Cocontractant avec copies à l'ingénieur, au Délégué Départemental des Marchés Publics et le Maître d'Ouvrage active la commission de réception technique composée ainsi qu'il suit:

- L'Ingénieur du marché
- Le cocontractant
- Le DDMAP comme observateur

#### 30.2 Réception

La Commission de réception sera composée des membres suivants:

Président : Le représentant du Maître d'Ouvrage désigné à cet effet,  
Rapporteur : L'Ingénieur du Marché;

Membres :

- L'Agent chargé des opérations de la comptabilité-matières auprès de la Commune de Tibati ;
- Le chef de service du marché ou son représentant dûment mandaté ;
- Toute autre personne désignée à l'initiative du Maître d'Ouvrage en raison de son expertise ;
- Le Cocontractant ou son représentant dûment mandaté ;
- Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Djérem ou son représentant (observateur).

Les membres de la Commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception.

Le Cocontractant est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter. Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception des prestations s'il y a lieu.

Le procès-verbal de réception est signé sur le champ par au moins 2/3 des membres de la commission.

Les frais liés à ces opérations sont supportés par le Maître d'Ouvrage

#### **Article 32 : Délai de garantie**

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce des prestations sont à la charge du Cocontractant.

### **Chapitre V : Dispositions diverses**

#### **Article 33 : Résiliation du marché**

Le marché peut être résilié comme prévu à la section II du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas ci-après

1. Retard de plus de 15 jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 7 jours calendaires ;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
4. Défaillance du cocontractant.

#### **Article 34 : Cas de force majeure**

- Grève ;
- Inondation ;
- Incendie.

#### **Article 35 : Différends et litiges**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

#### **Article 36 : Edition et diffusion du présent marché**

Douze (12) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du cocontractant et fournis au chef de service du marché pour diffusion auprès des acteurs dont le DDEPAT et DDDDEVEL.

#### **Article 37 et dernier : Entrée en vigueur du marché**

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant par ce dernier.

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

### DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DU PAQUET MINIMUM POUR LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITE DE TIBATI EXERCICE 2025

N°	Référence mercuriale	DESIGNATION	UNITE/Spécification technique	QTE	P U en Lettre	P U en Chiffre
<b>1-</b>		<b>PEDAGOGIQUE</b>				
1	46-002-190334	Cahier de préparation des leçons (modèle 400P format A4)	paquet de 5	93		
2	31-003-190875	Paquet de stylo à bille rouge, Marque BIC Cristal	Paquet 50	50		
3	31-003-190875	Paquet de stylo à bille bleu, Marque BIC Cristal	Paquet 50	93		
4	46-003-190270	CRAIE BLANCHE GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	93		
5	46-003-190268	CRAIE COULEUR GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	20		
6	31-004-190188	PAPIER PIONEER A4, 80 GRAMMES, CARTON DE 5 RAMETTES DE 500 FEUILLES	carton 5 rames	50		
7	46-003-19305	DRAPEAU DU CAMEROUN	UNITE	50		
8	31-001-190382	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT" DIMENSIONS: 280X360MM A3. PAQUET DE 50 PIECES	paquet 50	15		
9	31-001-190387	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT", DIMENSIONS: 229X324MM A4. PAQUET DE 50 PIECES	paquet de 50	15		
10	31 001 190 369	CHEMISE CARTONNE MULTICOLOR EAGLES FOLDERS DIMEN 22X33 CM POT 100 PIECES	paquet de 100	50		
11		SIFFLET	UNITE	12		
12		CORDE POUR SAUT EN HAUTEUR	RLX 5M	12		
13	47 001 190 265	BALLON DE FOOT NIKE France POUR ENFANT	UNITE	12		
		<b>Total 1</b>				
<b>2-</b>		<b>PHARMACIE</b>				
14	55 002 190 081	PARACETAMOL 500MG SOUS BLISTYER BOITE DE 1000 COMPRIMES	boite	63		
15	26-001-192614	ALCOOL ONCLE BIO 96° 500ML	Flacon 500	93		
16	55-010-190238	COTON HYDROPHILE SITA 12*100 GRAMMES	G	59		

## DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DU PAQUET MINIMUM POUR LES ECOLES PRIMAIRES  
PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITE DE TIBATI EXERCICE 2025**

N°	Référence mercuriale	DESIGNATION	UNITE/Spécification technique	QTE	P U	PRIX TOTAL
1-		<b>PEDAGOGIQUE</b>				
1	46-002-190334	Cahier de préparation des leçons (modèle 400P format A4)	paquet de 5	93		
2	31-003-190875	Paquet de stylo à bille rouge, Marque BIC Cristal	Paquet 50	50		
3	31-003-190875	Paquet de stylo à bille bleu, Marque BIC Cristal	Paquet 50	93		
4	46-003-190270	CRAIE BLANCHE GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	93		
5	46-003-190268	CRAIE COULEUR GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 CARTON/16	Cartons 16 BTES	20		
6	31-004-190188	PAPIER PIONEER A4, 80 GRAMMES, CARTON DE 5 RAMETTES DE 500 FEUILLES	carton 5 rames	50		
7	46-003-19305	DRAPEAU DU CAMEROUN	UNITE	50		
8	31-001-190382	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT" DIMENSIONS: 280X360MM A3, PAQUET DE 50 PIECES	paquet 50	15		
9	31-001-190387	ENVELOPPE KRAFT "LAUREAT", DIMENSIONS: 229X324MM A4, PAQUET DE 50 PIECES	paquet de 50	15		
10	31 001 190 369	CHEMISE CARTONNE MULTICOLOR EAGLES FOLDERS DIMEN 22X33 CM PQT 100 PIECES	paquet de 100	50		
11		SIFFLET	UNITE	12		
12		CORDE POUR SAUT EN HAUTEUR	RLX 5M	12		
13	47 001 190 265	BALLON DE FOOT NIKE France POUR ENFANT	UNITE	12		
		<b>Total 1</b>				
2-		<b>PHARMACIE</b>				
14	55 002 190 081	PARACETAMOL 500MG SOUS BLISTYER BOITE DE 1000 COMPRIMES	boite	63		
15	26-001-192614	ALCOOL ONCLE BIO 96° 500ML	Flacon 500	93		
16	55-010-190238	COTON HYDROPHILE SITA 12*100 GRAMMES	G	59		
		<b>Total 2</b>				
		<b>Total</b>				
		<b>TVA 19,25%</b>				
		<b>IR (2,2%)</b>				
		<b>TOTAL TTC</b>				
		<b>NET A MANDATER</b>				



## Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Je, soussigné ..... [indiquer le nom et la qualité du signataire]

représentant la société, l'entreprise ou le groupement ..... dont le siège social est à ..... inscrite au registre du commerce de ..... sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de demande de cotation y compris les additifs,

N° ..... [rappeler l'objet de la demande de cotation]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier de la demande de cotation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à :

..... [en chiffres et en lettres]  
francs Cfa Hors TVA, et à

..... francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de ..... Jours

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai ..... jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours ] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....  
.....  
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque ..... Agence de .....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le

Signature de

en qualité de ..... dûment autorisé à

signer les soumissions pour et au nom de<sup>(9)</sup> .....

<sup>(8)</sup> Supprimer la mention inutile

<sup>(9)</sup> Annexer la lettre de pouvoirs

## Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que l'entreprise ..... , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour [rappeler l'objet de la Demande de Cotation], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous ..... [nom et adresse de la banque], représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier de Demande de Cotation;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché de service de la Passation des Marchés pendant la période de validité :

-omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;

- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à ....., le .....

*[signature de la banque]*

### Annexe n°3: Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : référence, adresse .....

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :  
..... [le titulaire], au profit de

Maitre d'Ouvrage [Adresse du Maître d'Ouvrage] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que  
..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de  
l'avance de démarrage selon les conditions du marché ..... du  
..... relatif aux prestations [indiquer l'objet des prestations, les références de la  
Demande de Cotation], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [quarante (40) %] du montant  
Toutes Taxes Comprises du marché n° ....., payable dès la notification de l'ordre de service  
correspondant, soit : ..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur  
les comptes de ..... [le titulaire] ouverts auprès de la banque .....  
sous le n° .....

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP.  
Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à  
mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à ....., le .....

[signature de la banque]

## Annexe n°4: Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

A [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné le Maître d'Ouvrage »

Attendu que ; ..... [Nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « le Cocontractant », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des prestations]

Attendu qu'il ; est stipulé dans le marché que le Cocontractant remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que ; nous avons convenu de donner au Cocontractant ce cautionnement.

Nous,..... [nom et adresse de banque], représentée ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que Le Cocontractant n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de ..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution est libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ....., le .....



**LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES A  
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2018**

**I) BANQUES**

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11 834, Yaoundé ;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933, Douala ;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962, Yaoundé ;
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600, Douala ;
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 926, Douala ;
6. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4 593, Douala ;
7. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4 571, Douala ;
8. Commercial Bank Cameroun (CBC), B.P. 4 004, Douala ;
9. Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P. 562, Douala ;
10. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank), B.P. 6 576, Yaoundé ;
11. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300, Douala ;
12. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042, Douala ;
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784, Douala ;
14. Union Bank of Cameroon (UBC), B.P. 15 569, Douala ;
15. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088, Douala.

**II) COMPAGNIES D'ASSURANCES**

16. Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala ;
17. Arèa Assurances S.A., B.P. 1 531, Douala ;
18. Atlantique Assurances S.A., B.P. 2933, Douala ;
19. Beneficial General Insurance S.A., B.P. 2328, Douala ;
20. Charas Assurances S.A., B.P. 109, Douala ;
21. CPA S.A., B.P. 54, Douala ;
22. Naia Assurances S.A., B.P. 2 759, Douala ;
23. Pro Assur S.A., B.P. 5963, Douala ;
24. SAAR S.A., B.P. 1 011, Douala ;
25. Saham Assurances S.A., B.P. 11 315, Douala ;
26. Zenithe Insurance S.A., B.P. 1 540, Douala.-

Fait à Yaoundé, le 26 FEV 2018

  
**LE MINISTRE DES FINANCES**  
  
**ALAMINE OUSMANE MEY**

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION**

N°005/DC/MO/CIPM/C-TIB/2026 DU 16/04/2026 A LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TIBATI

*A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

Date limite de remise des offres le 08/05/2026

N°	Noms des Soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'Offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			OUI	NON	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								

**Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :**

Noms

Fonctions

Signatures

1-

2-

3-

4-

5-

6-